



COLLOQUE

JEUDI 9 & VENDREDI 10 MARS 2023

La bonne décision : approche pluridisciplinaire

Comité d'organisation :

Général Frédéric Blachon, *doyen de la Faculté de science politique et d'histoire*

Antoine Ploux, *maître de conférences de l'ICES en droit public*

Romain Trichereaux, *chargé de conférences de l'ICES, secrétaire général du CRICES*

 ICES
—
CRICES

Salle de conférences Richelieu - Entrée libre
17 bd des Belges - La Roche-sur-Yon

09h00 **Accueil des participants**

09h00 **Mots introductifs**

Éric Ghérardi, *président de l'ICES*

François Saint Bonnet, *professeur d'Histoire du droit, Université Panthéon Assas, directeur du centre de recherche de l'ICES (CRICES)*

I- La « bonne décision » en théorie(s)

09h30 **Bien conseiller, bien juger et être perspicace : les petites vertus de la prudence selon saint Thomas d'Aquin**

fr. David Perrin, *o.p.*, *dominicain (couvent de Bordeaux), docteur en Lettres*

10h00 **Bien ou mal, décide-t-on vraiment ?**

Jean-Marc Joubert, *doyen de la Faculté de Lettres et Langues de l'ICES, CRICES*

10h30 **Discussion**

10h45 *Pause*

11h00 **La question d'une « bonne décision » à travers l'effet de dotation**

Jean Baratgin, *professeur des universités, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis*

11h30 **Bien décider en sciences de la nature, enjeux cognitifs et éthiques, un point de vue de physicien**

Philippe Quentin, *professeur émérite de physique, Université de Bordeaux, chargé de cours à l'ICES, CRICES*

12h00 **Discussion**

12h20 *Pause déjeuner*

14h30 **La bonne décision en droit canonique**

Bernard Callebat, *professeur à l'Institut catholique de Toulouse, chargé de cours à l'ICES, CRICES*

15h00 **La bonne décision : le jugement de l'Histoire. L'exemple de Napoléon III et du traité de commerce franco-britannique de 1860**

Romain Trichereau, *chargé de conférences de l'ICES, secrétaire général du CRICES*

15h30 **Discussion**

15h45 *Pause*

16h00 **Lire, traduire, interpréter : la bonne décision**

Alain Le Gallo, *professeur de chaire supérieure à la retraite, professeur associé de l'ICES, CRICES*

16h30 **La bonne décision en temps de crise, y a-t-il une bonne décision d'exception ?**

François Saint-Bonnet

16h30 **La bonne décision en politique**

Jean-Jacques Urvoas, *professeur de droit public, Université de Bretagne occidentale, ancien garde des Sceaux*

17h00 **Discussion**

17h45 **Fin de la journée**

VENDREDI 10 MARS

09h00 **Accueil des participants**

II- La « bonne décision » en pratique(s)

09h15 **La bonne décision du procureur**

Julien Le Gallo, *substitut général, cour d'appel d'Orléans*

09h30 **La bonne décision de justice, formalisme**

Antoine Ploux, *maître de conférences de l'ICES en droit public, CRICES*

10h00 **Discussion**

10h15 *Pause*

10h30 **Bonne décision et droit international : mission impossible ?**

Éric Pomès, *doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion de l'ICES, CRICES*

11h00 **Prise de décision et guerre**

Matthieu Grandpierron, *maître de conférences de l'ICES en science politique, CRICES*

11h30 **La bonne décision dans les opérations militaires**

Général Frédéric Blachon, *doyen de la Faculté de science politique et d'histoire de l'ICES, CRICES*

12h00 **Discussion**

12h15 *Pause déjeuner*

14h00 **Mathématiques du choix collectif : procès à charge du scrutin uninominal majoritaire à deux tours**

Jocelyn Chauvet, *maître de conférences de l'ICES en mathématiques, CRICES*

14h30 **La dimension économique de la « bonne décision »**

Pierre Garello, *professeur des universités en économie, Aix-Marseille Université*

15h00 **Discussion**

15h15 **La « bonne décision », conception objective, plurielle ou relative ?**

Jean-Paul Laborde, *ancien magistrat, ancien secrétaire général adjoint des Nations unies, professeur associé de l'ICES, CRICES*

15h45 **Fin des travaux**

La décision

La décision, du latin *decisio*, « action de trancher une question, arrangement, transaction », peut être définie comme l'« Action de décider ou de se décider ; résultat de cette action »¹. En 2017, une étude menée par un chercheur en sciences comportementales a estimé à 35000 le nombre de décisions qu'un cerveau humain prend chaque jour en moyenne². L'action de décider, ou de se décider est omniprésente dans toutes les matières de la vie et peut donc être étudiée par toutes les disciplines.

Il s'agit de distinguer la décision de la *phronèsis* ou prudence³. Aristote la définit comme « un état vrai, accompagné de raison, qui porte à l'action quand sont en jeu les choses bonnes ou mauvaises pour l'homme »⁴. Au contraire, Pierre Abélard envisage la prudence comme une science du juste. Il estimait nécessaire de définir les vertus et spécialement la justice, en référence au bien commun, puis d'appliquer cette définition à chaque cas particulier⁵.

On pourrait ainsi dire que la prudence est soit une vertu, un état ou une science qui lie les unes aux autres les décisions en les enserrant dans un système. La décision n'est ainsi qu'une manifestation de volonté individuelle et ponctuelle.

La décision est un acte individuel ou collectif qui n'est pas exempt d'un jugement de valeur. La décision peut donc être qualifiée de « bonne », de « mauvaise » voire d'« heureuse » ou de « malheureuse ». Chaque discipline peut avoir sa propre conception de la décision et des critères de la « bonne » décision. Il s'agit d'interroger la « bonne décision » en croisant les approches disciplinaires sur ce sujet pour tenter de dévoiler ce que peut être, de manière générale, une « bonne décision ».

¹ « Décision – étymologie – sens 1 » In Dictionnaire de l'Académie française, 9^e édition, 1992-en cours, version informatisée [https://academie.atilf.fr/]

² https://artificialintelligence-news.com/2017/12/05/research-ai-human-brains-subconscious/

³ Sur cette notion issue de Aristote : ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, Flammarion, 2004. dont la traduction fait l'objet d'une certaine controverse, voy. nota. AUBENQUE Pierre, *La prudence chez Aristote*, PUF, 2014.

⁴ ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, op. cit., 1140 b

⁵ Sur la conception d'Abélard voy. spéc. PERELMAN Chaïm, *Logique juridique*, Dalloz, 1999, p. 10.